

# 2G RENOVATION

Société par actions simplifiée  
au capital de 800 euros

54, Route de Montessuis  
69640 LACENAS

931 929 004 RCS VILLEFRANCHE TARARE

---

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 15 OCTOBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,  
Et le 15 octobre,

Monsieur GENDRE Alex, domicilié 54 route de Montessuis – 69640 LACENAS,

Agissant en qualité de Président de la Société, en vertu de l'article L. 227-6 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts.

En présence de M.

### I – IL EST PREALABLEMENT EXPOSE

Selon l'article 22 des statuts de la Société, le Président peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques ou morales de l'assister en qualité de directeur général.

### II – CECI EXPOSE IL EST DECIDE :

Le Président nomme, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général :

**Monsieur Geoffrey MOREL,**

Né le 10 juillet 1989, à LYON 3<sup>ème</sup> arrondissement (69003),

Demeurant 254 bis route de Charnay – 69380 CHATILLON D'AZERGUES.

Cette nomination est faite pour une durée indéterminée.

Monsieur Geoffrey MOREL, qui dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Geoffrey MOREL déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

\* \*

\*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.*

*Ce procès-verbal est porté sur le registre des délibérations du Président de la société.*

\* \*

\*

**LE PRESIDENT**  
**Alex GENDRE**

Geoffrey MOREL